



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION COMPLÉMENTAIRE

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2017 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **PARIS** (75) à :

TORCZYNSKI Fanny

Fait à Paris, le 12 juillet 2017,
Pour la présidente du jury,
Sophie ROZAIRE
Et par autorisation,
Le secrétaire de la CPNEFP,



Michel LE DIRÉACH

